

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20241216-D2024802-DE  
Reçu le 19/12/2024

délibération :  
D\_2024\_8\_2

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 16 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 18

Date de convocation du : 10 Décembre 2024

Présents : 15

**Présents :** Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Remboursement de  
frais engagés par Madame le  
Maire**

**Pouvoirs :**

Madame GONTIER Stéphanie a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur MORA Vincent, Madame DULAC Stéphanie, Madame GONTIER Stéphanie

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Pascal LAFENETRE

Lors du remplissage du bus scolaire en gazole et des bidons d'essence pour les tondeuses, au moment de passer la carte d'achat de la commune, un problème technique est survenu et l'enregistrement de la vente de carburant n'a pas pu se faire. Fabrice DUPRIEZ, chauffeur de bus, a dû régler par ses propres moyens la somme de 341.17 €.

Le montant étant important, Madame le Maire, s'est proposée de rembourser immédiatement l'agent communal via un virement de façon à ne pas pénaliser cet agent.

Il convient donc de rembourser à Madame le Maire, les frais qu'elle a engagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de rembourser à Madame le Maire, la somme de 341.17 € correspondant aux frais de remboursement du gazole pour le bus et les bidons d'essence pour les tondeuses.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU

Emis le 16/12/2024, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 19/12/2024

